

LETTRE DU CERCLE DE SILENCE DE VERSAILLES

n° 93 - 10 mai 2018

"Le Code de la Honte"

La loi "Asile et Immigration" a été votée en première lecture au Parlement :

- Réduction du délai pour déposer **une demande d'asile de 120 à 90 jours** ;
- **Réduction du délai pour introduire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui passe de 30 à 15 jours** ;
- Retenue administrative prolongée de 16 à 24 heures, une réelle garde à vue bis pour les étrangers ;
- Moins de protection pour les malades étrangers ;
- Durée de la rétention allongée de **45 à 90 jours** ;
- La généralisation de la **visio-conférence** pour les audiences à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), sans possibilité pour le demandeur de s'y opposer alors qu'il s'agit d'un dispositif déshumanisant et manifestement défavorable ;
- **Rien pour mettre fin à l'enfermement des enfants** dans les centres de rétention, pratique pour laquelle la France a été condamnée six fois par la Cour européenne des droits de l'homme.

Une **marche solidaire, symbolique et citoyenne** de 1400 km est organisée entre **Vintimille** et **Londres** pour soutenir les Migrant(e)s arrivés en Europe : départ 30 avril, passage dans la région parisienne (17-24 juin) puis Calais et Londres (8 juillet). **"Nous invitons toute la France et toute l'Europe à nous rejoindre** pour marcher et à le faire de façon joyeuse, énergique et enthousiaste pour montrer que les réfugiés ont le droit en Europe de s'installer dans le pays de leurs souhaits et pour que notre gouvernement supprime effectivement le délit de solidarité », a plaidé Maya Konforti, Secrétaire de l'Auberge des Migrants, organisatrice de cette marche. Site <https://www.roya-citoyenne.fr/>

A partir de mercredi 2 mai l'accès aux plateformes (PADA), pour l'enregistrement des demandes d'asile de la région parisienne se fait **uniquement par téléphone (01 42 500 900)**. Il s'agit d'une plateforme téléphonique gérée par l'OFII, en capacité de communiquer dans une douzaine de langues au minimum.

Les demandeurs devront appeler eux-mêmes **par portable uniquement** (coût d'une communication locale) et seront géolocalisés pour les orienter vers la PADA de leur département. Ils devront indiquer Nom, Prénom, date de naissance, nationalité, motif (1^{ère} demande, réexamen ?).

"Aujourd'hui, mercredi 25 avril 2018, en solidarité avec tous ceux qui ne pourront pas raconter leur histoire car bloqués à la frontière, ou expulsés, ou renvoyés chez eux ou ailleurs... écoutons leur SILENCE..."

Depuis 9 semaines, le **Réseau RESF** diffuse sous le titre "QUE SONT-ILS DEVENUS ?" le témoignage de jeunes dont le parcours a été souvent difficile mais qui, une fois régularisés, ont trouvé leur place dans notre société : **ils sont devenus une richesse pour notre pays !**

<http://www.resf78.ouvaton.org/>

Prochains Cercles : 10 mai et 14 juin 2018

Charte du Cercle de silence Versailles

Le cercle en est à sa 10ème année !

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

**Le cercle de silence de Versailles se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h
Angle avenue de St Cloud - avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)**

Les prochaines dates : 10 mai et 14 juin 2018

Site : <https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles>

Contact : cercladesilence.versailles@gmail.com

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines), de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX) et de l'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture).